|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Lettre circulaire****5/LCCE/29** | Le 9 décembre 2011 |

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT participant aux travaux
de la Commission d'études 5 des radiocommunications
et aux Etablissements universitaires de l’UIT-R

**Objet:** **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**

 **–** **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications qui s'est tenue du 21 au 23 novembre 2011, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et le résumé de ce projet de Recommandation figurent dans l'Annexe.

La période d'examen se terminera le 9 février 2012, deux mois après la diffusion de ces textes. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera déclenchée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation de ce projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document joint:** Document 5/299(Rév.1) sur CD-ROM

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l’UIT-R

– Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1452-1 Doc. 5/299(Rév.1)

Systèmes de radiocommunication en ondes millimétriques pour
les applications des systèmes de transport intelligents

Dans le cadre de cette révision les caractéristiques des systèmes radar à courte portée pour automobiles fonctionnant dans les bandes de fréquences 76-77 GHz et 77-81 GHz sont mises à jour et les caractéristiques des radars dans la bande de fréquences 60-61 GHz sont supprimées puisque cette bande n'est plus utilisée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_